

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019**

Présents : MM M^{mes} Blanc, Boyer, Bressand, De Munter, Descamp, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Pezzot, Saez, Schmitt, Sebastianelli, Serre, Trapied, Vintillas, Zanchetta.

Excusés : L. Gotti ayant donné pouvoir à R. Serre
M-C Alaux ayant donné pouvoir à J. Schmitt

Absent : A. Anselme

Secrétaire de séance : Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 -Prescription de la révision du PLU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 19 voix pour 3 abstentions, décide de prescrire la révision du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune.

2 - SDEHG : déplacement candélabre et borne rue Claude Nougaro

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le déplacement d'un candélabre et d'une borne basse suite à des travaux d'assainissement rue Claude Nougaro, pour une part restant à la charge de la commune estimée à 1 107€.

3 -SDEHG : raccordement du foot et du tennis au tarif jaune du groupe scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le raccordement du terrain de foot et de tennis au tarif jaune du groupe scolaire, pour une part restant à la charge de la commune estimée à 8 519€.

4 - Avenant à la délibération adoptant l'enveloppe financière des travaux du groupe scolaire et de l'ALAE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle enveloppe financière des travaux de construction de l'ALAE/ALSH à **854 700€ HT**.

5 - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage désignée pour les travaux de restructuration du groupe scolaire existant en école élémentaire et construction d'une école maternelle et d'un ALAE/ALSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier l'article 3.2 de la convention, pour autoriser le maire à déposer, pour le compte de la C3G, la demande de subvention LEADER concernant l'ALAE/ALSH.

6 - Demande de subvention LEADER construction d'une école maternelle et d'un l'ALAE/ALSH

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du GAL PAYS TOLOSAN au titre du dispositif LEADER pour les travaux de construction de l'ALAE/ALSH estimés à 854700€ HT.